FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE
Fiers d'un héritage à partager

Encan silencieux 2023

Un beau geste pour préserver le Domaine !

Misez généreusement à notre encan silencieux !

Suite au franc succès connu au cours des dernières années, la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, grâce au soutien de généreux artistes-donateurs, est fière de tenir son 12e encan silencieux. Elle vous invite à participer en grand nombre, car tous les fonds amassés serviront à assurer la pérennité de ce site patrimonial unique pour le bénéfice de la population actuelle et des générations futures.

Voici pour vous une belle occasion d'acquérir de magnifiques œuvres réalisées par des artistes québécois de talent tout en soutenant un organisme culturel dynamique et engagé. Du 20 mai au 9 octobre 2023, prenez le temps d'admirer les magnifiques œuvres des artistes-peintres de renom mises à l'encan au premier étage de la Maison de Pointe Platon dans les anciens appartements de Madame de Lotbinière.

Tableaux mis à l'Encan

#	Nom de l'œuvre	Nom de l'artiste donateur	Valeur marchande	Mise de départ
1	Pointe-Platon	Michel Nigen	1 450,00 $	870,00 $
2	Ciel sur terre	Jean-Claude Cajolet	425,00 $	255,00 $
3	Bleu et blanc	Béatrice Plante	391,00 $	235,00 $
4	Pointe-Platon à l'aube	Michel Nigen	625,00 $	375,00 $
5	En attendant l'automne	Chantale Desbiens	345,00 $	205,00 $
6	Paysage	Pierre Sigouin	500,00 $	300,00 $
7	Le vieux pommier	Guy Claverie	600,00 $	360,00 $
8	Maison de Pointe-Platon, Domaine Joly-De Lotbinière		150,00 $	90,00 $
9	Panier de fleurs	Marcel Lefebvre	500,00 $	300,00 $
10	Fusion maternelle	Sylvain Tousignant	285,00 $	170,00 $
11	Déterminée	Chantale Desbiens	175,00 $	105,00 $
12	Orchidée no 5	Josée Perreault	100,00 $	60,00 $
13	Essor - L'envol	Josée Perreault	100,00 $	60,00 $
14	Plume de paon	Josée Perreault	100,00 $	60,00 $
15	L'œil d'Horus	Sophie Thibault Photographie	345,00 $	205,00 $
16	Québec en humeur	Jean-Claude Cajolet	160,00 $	95,00 $
17	Pivoines	Mary Doane	695,00 $	415,00 $
18	Cou-cou ! (Un vrai trou !)	Clodin Roy	735,00 $	440,00 $
19	Scène d'hiver	Pierre Siguoin	500,00 $	300,00 $
20	Glycine	Carmen Dumais	450,00 $	270,00 $
21	Coquelicot	Denise Bérard	600,00 $	360,00 $
22	Régal des bourdons	Monique Guay	515,00 $	310,00 $

Les mises initiales de départ pour chacun des lots (tableaux) ont été fixées par la *Fondation*. Aucune mise inférieure ne sera prise en considération. Il n'y a aucun maximum sur les enchères.

Il est important de noter qu'en faisant une mise, le participant atteste qu'il a lu et compris les règlements de l'Encan ainsi qu'il consent à les respecter et à se conformer à ceux-ci.

Règlements de l'Encan silencieux

Admissibilité

1. L'encan silencieux s'adresse à toute personne âgée de 18 ans ou plus.
2. Le participant s'engage formellement à payer le montant qu'il a misé s'il advenait être le plus offrant du lot convoité (œuvre). Par conséquent, le participant est garant de chacune de ses mises. De plus, selon les exigences de la Loi, il accepte de défrayer la totalité des coûts de sa mise ainsi que ceux des taxes en vigueur.
3. Les membres ainsi que les employés de la *Fondation* peuvent acquérir un ou des lots au même titre que tout autre participant. Tous peuvent miser et appuyer la *Fondation*.

Conditions générales

1. L'artiste-donateur est le seul responsable de la qualité de l'œuvre qu'il a offerte(s) en don à la *Fondation*. Il la dégage de toute responsabilité quant auxdites œuvres offertes et prendra fait et cause pour la *Fondation*, à toutes fins que de droit.

2. En participant à l'Encan ou en acceptant un lot, le participant consent à dégager et à exonérer la *Fondation* et les artistes-donateurs de toute responsabilité de quelque nature que ce soit et à renoncer à toute action ou cause d'action, pour toute réclamation, coups, blessures, pertes ou dommages de toute sorte résultant ou associés à la conduite de l'Encan ou à l'acceptation d'un lot, à la possession ou à l'utilisation de tout lot (y compris, sans toutefois s'y limiter, les réclamations, coups, blessures, pertes ou dommages reliés à des blessures personnelles, décès, dommages ou destruction d'une propriété, droits relatifs à la publicité ou à la vie privée, diffamation ou représentation en faux, de nature intentionnelle ou non intentionnelle). La *Fondation* et les artistes-donateurs, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, affiliés, entités connexes, partenaires, responsables, représentants, agents, licenciés, successeurs et ayants droit ne font aucune garantie ou représentation à l'égard de tout lot.

3. Le participant dont la mise est la plus élevée, devra récupérer son lot (œuvre) en personne entre le 23 octobre et le 29 novembre 2023 au Domaine Joly-De Lotbinière, sur semaine, entre 9 h et 16 h. La *Fondation* n'assumera pas les frais de transport pour l'envoi des œuvres acquises à l'Encan. Toutefois, s'il le désire, en échange du paiement des frais de transport et de manutention ainsi que les assurances, la *Fondation* pourra lui faire parvenir son œuvre.

4. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux règlements régissant les organismes de bienfaisance, un reçu officiel de don à des fins d'impôts pourra être émis à toute personne qui en fera la demande : seulement si sa mise est supérieure de 25 % la valeur marchande affichée et seulement, pour la partie dépassant la valeur marchande.

5. La *Fondation* se réserve le droit de mettre fin à l'Encan, de retirer un ou des lots, ou de modifier les règlements en tout temps, à sa seule discrétion, sans avis préalable.

6. La *Fondation* s'engage à protéger et à assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des participants lors des échanges de données.

Comment participer ?

1. L'Encan silencieux débute le 20 mai à 12 h (heure du Québec) et se termine le 9 octobre à 16 h, selon les jours ouvrables et les heures d'ouverture de la Maison de Pointe Platon du Domaine. Toutes les mises effectuées après cette date ne seront pas considérées.
2. Les coupons de participation ne sont disponibles qu'à la pièce réservée à l'Encan la galerie d'art. Ils doivent être remplis et déposés sur place dans le vase dédié à cet effet. Une même personne peut tenter sa chance sur plusieurs lots. De plus, il est permis de tenter sa chance plus d'une fois pour le même lot. Si la personne devait être celle qui avait fait la mise la plus offrante sur plus d'un lot, le participant s'engage à payer tous les montants qu'il a misés sur chacun des lots.

3. Sur les coupons de participation, les nom et prénom, l'adresse complète avec code postal, le courriel et le numéro de téléphone des participants ainsi que le montant de la mise devront être inscrits lisiblement (en lettres moulées). La *Fondation* s'engage à protéger ainsi qu'à assurer la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels.

4. Les mises se font en dollars canadiens et le montant doit être en un multiple de 5.

5. La *Fondation* se réserve le droit, à sa seule discrétion d'exclure toute personne qui (i) sabote le processus de participation ou la conduite de l'Encan; (ii) enfreint les règlements; ou (iii) agit de manière subversive, ou avec l'intention d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Si l'identité d'un participant est contestée, la vente sera annulée et le lot remis à la personne ayant fait la deuxième meilleure mise. La *Fondation* se réserve aussi le droit de réclamer des dommages-intérêts ou d'intenter tout autre recours auprès d'un tel participant.

Attribution des lots

1. À la clôture de l'Encan, le participant qui aura inscrit le montant le plus élevé, remettra la somme totale (sa mise plus le montant des taxes) à la *Fondation*, chaque participant étant garant de sa ou de ses mises.

2. Tous les lots sont vendus tels quels à moins que ce soit spécifié autrement par la *Fondation*. Les lots (œuvres) vendus à l'Encan ne sont ni échangeables ni remboursables. Tous les lots doivent être acceptés tels que décernés.

3. Les participants ayant remporté la mise sur un item à l'Encan seront contactés par téléphone dans la semaine du 16 octobre 2023. Un délai maximal de deux semaines vous sera accordé pour retourner notre appel. Une facture vous sera envoyée par la suite par courriel ou par la poste. Celle-ci devra être réglée dans les 15 jours suivant sa réception. Tous les paiements devront être effectués à l'ordre de la *Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière*. Les modes de paiements acceptés sont : Argent comptant, Paiement direct, Visa, MasterCard et Virement bancaire.

4. Chaque lot doit être payé avant la prise de possession par le participant ayant fait la mise la plus élevée. Si après le délai de deux semaines le participant n'a pas répondu à l'appel, votre mise sera annulée et nous contacterons la personne suivante.

7015, route de Pointe Platon, Sainte-Croix (Québec) Canada G0S 2H0 Téléphone : 418 926-2462 Télécopieur : 418 926-2525
info@domainejoly.com www.domainejoly.com